

Bureau du 28 novembre 2005

Décision n° B-2005-3756

commune (s) : Corbas

objet : **Cession, à la Ville, d'un immeuble situé allée Saint Hubert**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 17 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'allée Saint Hubert à Corbas, très fréquentée par les collégiens, est en partie propriété de la Ville. Afin d'assurer une continuité dans la gestion et l'entretien de cette voie pour piétons, la ville de Corbas a demandé à la Communauté urbaine de lui céder la partie communautaire. Cette allée est déjà matérialisée par le passage des piétons et la présence de clôtures au nord et au sud.

Il s'agit d'un terrain nu d'une superficie de 1 272 mètres carrés classé en zones N1 et UE1 au plan local d'urbanisme (PLU) et cadastré sous les numéros 154 et 156 de la section BL.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau et compte tenu de l'usage, la cession de la parcelle interviendrait à l'euro symbolique, conforme à l'estimation des services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la Ville, d'un immeuble situé allée Saint Hubert à Corbas.

2° - Autorise monsieur le président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2006 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 1 € en recettes : compte 775 100 - fonction 820 - opération 0499,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 8 793,51 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 820 - et en recettes - compte 211 200 - fonction 820 - opération 0499,

- moins-value réalisée : 8 792,51 € en dépenses : compte 192 000 - fonction 01 - et en recettes : compte 776 100 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,